

## PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et la gestion du groupe, et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à *la majorité*



## DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à *la majorité*.....

## TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice, telle que proposée par le Conseil d'Administration, comme suit :

- |                                       |                     |
|---------------------------------------|---------------------|
| • Résultat net de l'exercice 2012     | 26 597 625,966 DT   |
| • Report à nouveau de l'exercice 2011 | - 88 449 554,872 DT |
| • Report à nouveau de l'exercice 2012 | 61 851 928,906 DT   |

Cette résolution mise aux voix est adoptée à *la majorité*

## QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide renouveler les mandats des administrateurs suivants :

- Monsieur Kamel NEJI
- Monsieur Moncef MZABI

Ils exerceront leur fonction d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à *la majorité*

## CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à *l'unanimité*



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15...heures

De tout ce que ci dessus il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les membres du bureau

Le Président



le Scrutateur ( M. Dala Bachkou )

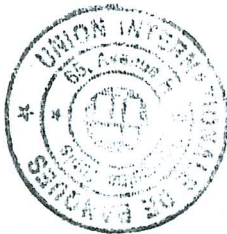


le Scrutateur ( M. Hadi Bouqzi )



le Secrétaire

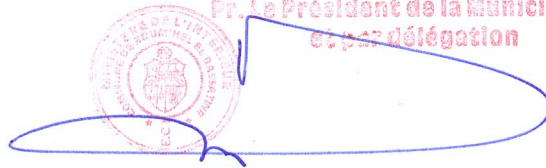
Ahmed Lakhoua



COPIE CERTIFIEE CONFORME  
A L'ORIGINAL

Somme perçue 1302  
Quittance N° 1302  
N° d'inscription au Registre 25 JUIN 2013  
BOUM'HEL EL BASSATINE Le

Pr. Le Président de la Municipalité  
et par délégation



**HAJER FARAH**

Enregistré à la Recette des Finances

Rue Habib Thameur - TUNIS

26 JUIN 2013

Le

Quittance N° 1302

Enregistrement N° 1302

Reçu La Somme de:

Le Receveur



# Union Internationale De Banques

## Bilan Après Répartition Arrêté au 31 décembre 2012 (Unité : en milliers de Dinars)

	31/12/2012	31/12/2011 (retraité)	31/12/2011
<b>ACTIF</b>			
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	79 753	46 310	46 291 *
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	104 710	72 024	72 024
AC 3- Créances sur la clientèle	3 051 542	2 726 920	2 726 920
AC4-Portefeuille-titres commercial	0	0	0
AC 5- Portefeuille d'investissement	50 475	56 538	56 538
AC 6- Valeurs immobilisées	44 534	38 710	38 710
AC 7- Autres actifs	37 616	40 478	37 865 *
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>3 368 630</b>	<b>2 980 980</b>	<b>2 978 348</b>
<b>PASSIF</b>			
PA 1- Banque centrale et C.C.P	67 158	12 022	12 002 *
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	28 896	38 591	38 591
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	2 690 451	2 422 586	2 452 058 *
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	338 431	308 983	279 182 *
PA 5- Autres passifs	95 178	77 030	74 747 *
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>3 220 114</b>	<b>2 859 212</b>	<b>2 856 580</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CP 1- Capital	196 000	196 000	196 000
CP 2- Réserves	14 368	14 217	14 217
CP 5- Résultats reportés	(61 852)	(88 449)	(88 449)
CP 6- Résultat de l'exercice	0	0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>148 516</b>	<b>121 768</b>	<b>121 768</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3 368 630</b>	<b>2 980 980</b>	<b>2 978 348</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

## UNION INTERNATIONALE DES BANQUES

### EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES SUITE APROBATION DE L'AGO TENUE LE 20 JUIIN 2013 DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2012

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Réserves à Régime Spécial	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres avant répartitions des bénéfices</b>	<b>196 000</b>	<b>4 760</b>	<b>9 319</b>	<b>289</b>	<b>(88 450)</b>	<b>26 598</b>	<b>148 516</b>
Affectation AGO du 20/06/2013					26 598	(26 598)	0
<b>Capitaux propres après répartitions des bénéfices</b>	<b>196 000</b>	<b>4 760</b>	<b>9 319</b>	<b>289</b>	<b>(61 852)</b>	<b>0</b>	<b>148 516</b>